

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 décembre 2024  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention aux projets jeunes des associations socioculturelles et d'éducation populaire  
- Année 2024**

**La commune de Quimper soutient et accompagne les jeunes dans leurs projets. Les structures socioculturelles et d'éducation populaire du territoire les accompagnent dans la concrétisation de leurs projets. Pour l'année 2024, la MPT/ MJC/centre social de Penhars a accompagné toute l'année 2024 un groupe de jeunes du territoire dans son projet de vacances d'été 2024.**

**\*\*\***

L'accompagnement de projets jeunes fait partie intégrante du projet associatif et du projet social des structures socioculturelles. Cet accompagnement a un double intérêt :

- Rendre effectif le « droit aux vacances » et le « droit aux loisirs » pour des jeunes qui peuvent en être éloignés ;
- Travailler des objectifs pédagogiques précis à travers le montage de projet : autonomie des jeunes, travail en collectif, capacité d'initiative, gestion d'un budget, etc.

L'accompagnement de projets vacances s'est déroulé sur l'année 2024 et a débouché sur un séjour en Catalogne pour 12 jeunes du quartier de Penhars.

Afin de réduire le coût du voyage pour les familles, le financement du projet s'est fait grâce à des actions d'autofinancement tout au long de l'année et des aides d'autres organismes (dispositif ville vie vacances, CAF 29).

Dès lors, il est proposé de verser un soutien financier à ce projet, dans le cadre du soutien aux projets de jeunes par la ville de Quimper, pour un montant de 1 500 euros (11 % du budget total du projet).

\*\*\*

Madame Anna-Vari CHAPALAIN et messieurs Claude LE BRUN, Yves FORMENTIN-MORY étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (42 suffrages exprimés dont 42 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant financier avec la MPT de Penhars et à verser la subvention correspondante.